



## **AVIS PUBLIC**

### **CHANGEMENT DE RÉGIME JURIDIQUE ET DE NOM (article 210.3.11 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale)**

---

AVIS PUBLIC que la ministre des Affaires municipales a approuvé le changement de nom conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre 0-9) et qu'elle a décrété conformément à l'article 210.3.1 de cette même loi les demandes ayant pour objet le changement de nom et de régime par lequel la municipalité est dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) sous le nom de « Ville de McMasterville ».

Un avis du changement de nom et de régime a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 5 août 2023, à la page 525.

Les changements de nom et de régime sont entrés en vigueur le 5 août 2023.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

La greffière,

Me Marie-Josée Bédard